

*Mise en garde*

*Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.*

*Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.*



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil  
d'arrondissement  
tenue le lundi 28 septembre 2009 à 19 h  
5650, rue d'Iberville, 2e étage**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur André Lavallée, Maire d'arrondissement  
Madame Carole Du Sault, Conseillère du district de Étienne-Desmarteau  
Monsieur François Purcell, Conseiller du district de Saint-Édouard  
Monsieur Gilles Grondin, Conseiller du district du Vieux Rosemont  
Monsieur Carle Bernier-Genest, Conseiller du district Marie-Victorin

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. André Lavallée, maire d'arrondissement.

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Paul Bourret, Directeur d'arrondissement  
Madame Josée Bédard, Directrice affaires publiques et du greffe  
Me Pierre Rochon, Secrétaire d'arrondissement

---

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 25.

---

10.01  
**CA09 26 0305**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 28 septembre 2009**

Il est proposé par Carole Du Sault

appuyé par Gilles Grondin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 28 septembre 2009, tel que livré aux membres du conseil :

- en y retirant le point suivant :

40.05 – Adoption – Second projet de résolution autorisant l'augmentation de la superficie (de 434,77 m<sup>2</sup> à 870 m<sup>2</sup>) d'occupation de l'établissement « Brocheuse Mtl inc. » (entreposage et commerce en gros) – Bâtiment situé au 5710, rue Garnier.

Adoptée à l'unanimité.

---

10.02  
**CA09 26 0306**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2009**

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la Loi sur les cités et villes.

Il est proposé par Carole Du Sault

appuyé par François Purcell

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2009 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité.

---

Il est proposé par le maire André Lavallée

appuyé par la conseillère Carole Du Sault

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

---

**10 - Période d'information des conseillers**

Les membres du conseil sont invités à nous informer sur différents points.

---

**10 - Période de questions du public**

La période de questions débute à 19 h 45 et se termine à 20 h 17.

---

20.01

**CA09 26 0307**

**Autorisation d'une dépense de 676 409 \$ incluant l'octroi d'un contrat (option B) à « Bruneau Électrique inc. » au montant de 634 138 \$, pour l'aménagement de l'éclairage de la piste d'athlétisme au parc Étienne-Desmarteau - Phase 3 - Appel d'offres numéro 260902P (4 soum.)**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 676 409 \$, taxes incluses, pour l'aménagement de l'éclairage de la piste d'athlétisme au parc Étienne-Desmarteau, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

De retenir l'option B et d'accorder à « Bruneau Électrique inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 634 138 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier de charges préparés pour ce contrat (soumission numéro 260902P).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

De décréter que la période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

Adoptée à l'unanimité.  
1092913020

---

20.02

**CA09 26 0308**

**Recommandation au conseil municipal - Ratifier une dépense additionnelle au contrat octroyé à TGA Montréal inc. le 22 octobre 2007 (résolution CM07 0677) de 267 406,46 \$ pour la reconstruction d'un égout combiné et d'une conduite d'eau secondaire sur l'avenue d'Orléans, entre l'avenue Laurier et l'avenue du Mont-Royal et sur l'avenue du Mont-Royal, entre l'avenue Bourbonnière et le boulevard Pie-IX, portant ainsi le montant total du contrat à 5 215 630,52 \$**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

De recommander au conseil municipal :

De ratifier une dépense additionnelle de 267 406,46 \$ taxes incluses, pour compléter la reconstruction d'un égout combiné et d'une conduite d'eau secondaire sur l'avenue d'Orléans, entre l'avenue Laurier et l'avenue du Mont-Royal et sur l'avenue du Mont-Royal, entre l'avenue Bourbonnière et le boulevard Pie-IX dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie (appel d'offres numéro 260716V), majorant ainsi le montant total du contrat octroyé à TGA Montréal inc. (résolution CM07 0677) de 4 995 350 \$ à 5 215 630,52 \$, taxes incluses (incluant la réduction de 47 125,94 \$, suite au changement du taux de la TPS à 5 %).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Adoptée à l'unanimité.  
1092913040

---

20.03  
**CA09 26 0309**

**Approbation de la cession du contrat de déneigement N-31 à « Transport Rosemont inc. » initialement octroyé à CMS Entrepreneurs généraux inc. en vertu de la résolution CA05 260304 adoptée par le conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie le 6 septembre 2005 et modifiée par la résolution CA09 260261 en date du 17 août 2009**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'approuver la cession du contrat de déneigement N-31 à « Transport Rosemont inc. » initialement octroyé à CMS Entrepreneurs généraux inc. en vertu de la résolution CA05 260304 adoptée par le Conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie le 6 septembre 2005 et modifiée par la résolution CA09 260261 en date du 17 août 2009.

Adoptée à l'unanimité.  
1091088001

---

20.04  
**CA09 26 0310**

**Autorisation d'une dépense de 251 485,52 \$ incluant l'approbation de quatre (4) projets de conventions de services professionnels avec les finalistes de la première étape du concours d'architecture de la bibliothèque Marc-Favreau (montant de 62 871,38 \$ chaque)**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 251 485, 52 \$ taxes incluses, pour les services d'architecture et d'ingénierie pour la deuxième étape du concours d'architecture de la bibliothèque Marc-Favreau, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'approuver quatre projets de convention par lesquels les firmes :

- Atelier TAG + Jodoin Lamarre Pratte et associés, architectes en consortium;
- Dan Hanganu, architecte;
- Les architectes FABG;
- Consortium Corriveau Girard et Éric Pelletier, architectes,

s'engagent à fournir à la Ville de Montréal les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 62 871,38 \$ chacune, taxes incluses.

D'autoriser le directeur d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions ainsi que tous documents relatifs à ces conventions de services professionnels,

lesquelles conventions sont jointes comme annexe numéro 263 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.  
1091654002

---

20.05  
**CA09 26 0311**

**Autorisation d'une dépense de 73 712 \$ incluant l'approbation d'un projet convention avec la firme AECOM-Tecsult inc. - Services professionnels requis l'analyse et la conception d'infrastructures d'apaisement de la circulation dans le cadre du projet de sécurité aux abords des écoles - Appel d'offres sur invitation (5 soum.)**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 73 712 \$, taxes incluses, pour fournir les services professionnels pour l'analyse et la conception d'infrastructures d'apaisement de la circulation dans le cadre du projet de sécurité aux abords des écoles.

D'approuver un projet de convention par lequel AECOM-Tecsult inc., ayant obtenu le plus haut pointage, s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 73 712 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres sur invitation préparé à cet effet, ledit projet de convention étant joint comme annexe numéro 264 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.  
1091088002

---

20.06  
**CA09 26 0312**

**Ratification de l'octroi d'une contribution financière de 5 100 \$ à l'organisme « La Maissonette des parents », afin de supporter l'organisation du camp d'été « Parents-enfants s'amuse » pour l'année 2009**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par François Purcell

Et résolu :

De ratifier l'octroi d'une contribution financière de 5 100 \$ à l'organisme « La Maisonnette des parents », afin de supporter la réalisation du camp d'été « Parents-enfants s'amuse » pour l'année 2009.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.  
1093318001

---

Il est proposé par le maire André Lavallée

appuyé par la conseillère Carole Du Sault

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.02 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

---

30.01  
**CA09 26 0313**

**Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 23 septembre 2009, de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des demandes de paiement, de la liste des virements de crédits budgétaires pour le budget de fonctionnement et pour le Programme triennal d'immobilisations (PTI), pour la période comptable du mois de septembre 2009, soit du 1er au 23 septembre 2009, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1<sup>er</sup> au 23 septembre 2009, de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des demandes de paiement, de la liste des virements de crédits budgétaires pour le budget de fonctionnement et pour le Programme triennal d'immobilisations (PTI), pour la période comptable du mois de septembre 2009, soit du 1<sup>er</sup> au 23 septembre 2009, en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité.  
1090209009

---

30.02  
**CA09 26 0314**

**Augmentation de 22 575 \$ de l'autorisation de dépenses dans le cadre du Projet de réfections mineures de trottoir (RMT) - P.R.R. 2009 (CA09 26 0104) pour la porter à 1 030 060,66 \$ sans augmenter la valeur totale du contrat octroyé à Pavage C.S.F. inc.**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'augmenter de 22 575 \$, taxes incluses, la dépense autorisée dans le cadre du Projet de réfections mineures de trottoir (RMT) – P.R.R. (CA09 26 0104), sans augmenter la valeur totale du contrat octroyé à Pavage C.S.F. inc pour la porter au montant total de 1 030 060,66 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement, et ce, après avoir opéré le virement de crédits en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.  
1093515004

---

Il est proposé par le maire André Lavallée

appuyé par la conseillère Carole Du Sault

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 40.01 à 40.02 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

---

40.01  
**CA09 26 0315**

**Émission d'ordonnances - Programmation d'événements publics : « Procession religieuse de la Paroisse Saint-Ambroise », « Marche du Refus de la misère dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre la pauvreté », « NephCure Walk Canada » et « Fête de l'Halloween »**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser, le 13 octobre 2009, entre 19 h et 20 h 30, dans le cadre de l'événement « **Procession religieuse de la Paroisse Saint-Ambroise** » :

Le ralentissement temporaire de la circulation selon le trajet suivant :

**Départ :** 1215, rue Beaubien (église Saint-Ambroise).

**Passage sur les rues :**

Rue Beaubien, direction ouest jusqu'à la rue de la Roche;  
Rue de la Roche, direction nord jusqu'à la rue Saint-Zotique;  
Rue Saint-Zotique, direction est jusqu'à la rue de Normanville;  
Rue de Normanville, direction sud jusqu'à la rue Beaubien.

**Fin de trajet :** 1215, rue Beaubien (église Saint-Ambroise).

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 265 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- Ordonnance 2009-26-185 en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

D'autoriser, le 17 octobre 2009, entre 10 h 30 et 12 h, dans le cadre de l'événement « **Marche du refus de la misère dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre la pauvreté** » :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) le ralentissement temporaire de la circulation selon le trajet suivant :

**Rassemblement et départ :** Parc de la Petite-Italie

**Passage sur les rues :**

Rue Saint-Zotique Ouest, direction ouest jusqu'à la rue Saint-Urbain;  
Rue Saint-Urbain, direction nord, jusqu'à la rue Saint-Zotique Ouest;  
Rue Saint-Zotique Ouest, direction ouest jusqu'à la rue Waverly;  
Rue Waverly, direction nord jusqu'à l'avenue Beaumont;  
Avenue Beaumont, direction ouest jusqu'à la rue Marconi;  
Rue Marconi, direction nord jusqu'à l'avenue Mozart;  
Avenue Mozart, direction est jusqu'au boulevard Saint-Laurent;  
Boulevard Saint-Laurent, direction nord jusqu'à l'avenue Mozart;  
Avenue Mozart, direction est jusqu'à l'avenue Casgrain;  
Avenue Casgrain, direction sud jusqu'à la rue Bélanger;  
Rue Bélanger, direction est jusqu'à la rue Drolet;  
Rue Drolet, direction nord jusqu'à la rue Bélanger;  
Rue Bélanger, direction est jusqu'à l'avenue de Chateaubriand;  
Avenue de Chateaubriand, direction sud jusqu'à la rue Saint-Zotique Est;  
Rue Saint-Zotique Est, direction est jusqu'à l'avenue Christophe-Colomb;  
Avenue Christophe-Colomb, direction nord jusqu'à la rue Bélanger.

**Fin du trajet et arrivée :** Église Saint-Arsène au 1015, rue Bélanger  
(au coin de Christophe-Colomb).

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 266 et 267 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- Ordonnance 2009-26-186 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2009-26-187 en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

D'autoriser, le 24 octobre 2009, entre 9 h et 13 h, dans le cadre de l'événement « **NephCure Walk Canada** », sur le site du parc Maisonneuve :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 268 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- Ordonnance 2009-26-188 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 31 octobre 2009, entre 16 h et 21 h, dans le cadre de l'événement



**« Fête de l'Halloween » :**

- a) la fermeture des rues suivantes :
- avenue des Plaines, du boulevard Rosemont à la limite sud;
  - avenue des Marronniers, du boulevard Rosemont à la limite sud;
  - avenue des Cèdres, du boulevard Rosemont à la limite sud;
  - avenue des Épinettes, du boulevard Rosemont à la limite sud;
  - avenue des Chênes, du boulevard Rosemont à la limite sud.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 269 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- Ordonnance 2009-26-189 en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

Adoptée à l'unanimité.  
1093581010

---

40.02  
**CA09 26 0316**

**Émission d'ordonnances - Programmation d'événement public : « Défilé de Noël sur la Plaza St-Hubert »**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser, dans le cadre de l'événement « Défilé de Noël sur la Plaza St-Hubert » :

- a) l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores, le 28 novembre 2009, de 8 h 30 à 18 h, sur la rue Saint-Hubert, entre le boulevard Rosemont et la rue Jean-Talon, sur la rue Bélanger, entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-André et dans le parc Hector-Prud'homme ;
- b) la vente d'articles promotionnels, de nourritures et de boissons alcoolisées ou non, de même que la consommation de boissons alcoolisées sur le domaine public, le 28 novembre 2009, de 8 h 30 à 18 h, sur la rue Saint-Hubert, entre le boulevard Rosemont et la rue Jean-Talon, sur la rue Bélanger, entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-André et dans le parc Hector-Prud'homme ;
- c) la fermeture des rues, le 28 novembre 2009, aux heures suivantes :
  - rue Saint-Hubert, entre le boulevard Rosemont et la rue Jean-Talon, entre 7 h et 18 h ;
  - rue Bélanger, entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-André, entre 7 h et 18 h ;
  - rue Jean-Talon, entre l'avenue De Chateaubriand et l'avenue Christophe-Colomb, entre 11 h et 14 h ;
- d) le parcours du défilé qui procédera sur la rue Saint-Hubert, vers le nord jusqu'à la rue Jean-Talon et empruntant ensuite les avenues De Chateaubriand et Christophe-Colomb, vers le sud jusqu'à la rue de Bellechasse et, vers l'ouest jusqu'au 200, rue de Bellechasse ;

- e) la tenue d'une exposition d'anciens véhicules de pompiers, en rue fermée, sur la rue Bélanger, entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-André, le 28 novembre 2009, entre 7 h et 18 h ;
- f) l'installation de bannières ou autres supports, d'affichage promotionnel portant le nom de l'événement et des partenaires, du 13 novembre au 2 décembre 2009 inclusivement, sur la rue Saint-Hubert, entre le boulevard Rosemont et la rue Jean-Talon et sur la rue Bélanger, entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-André.

Et d'édicter, à cette fin, les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 270, 271, 272 et 273 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- Ordonnance 2009-26-190, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20) ;
- Ordonnance 2009-26-191, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8) ;
- Ordonnance 2009-26-192, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3) ;
- Ordonnance 2009-26-193, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279, article 521).

Adoptée à l'unanimité.  
1090963050

---

40.03  
**CA09 26 0317**

**Dépôt de l'état des résultats définitifs du scrutin référendaire relatif à la création de la « Société de développement commercial de la Petite Italie - Montréal »**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par François Purcell

Et résolu :

De prendre acte du dépôt de l'état des résultats définitifs du scrutin référendaire du 27 septembre 2009, ayant pour objet la création de la Société de développement commercial de la Petite Italie-Montréal.

Adoptée à l'unanimité.  
1091307005

---

Il est proposé par le maire André Lavallée

appuyé par la conseillère Carole Du Sault

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 40.04, 40.06 et 40.07 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

---

40.04

**CA09 26 0318**

**Adoption - Premier projet de résolution autorisant l'agrandissement du bâtiment situé aux 3301-3311, boulevard Saint-Joseph Est**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-8), le premier projet de résolution suivant :

1. D'autoriser l'agrandissement pour le bâtiment situé aux 3301-3311, boulevard Saint-Joseph Est. À ces fins, il est permis de déroger aux articles 8, 23, 52, 60, 81, 552, 553, 556, 571, 572, 578 et 581 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279), relatifs à la hauteur, à l'alignement de construction, à la proportion de maçonnerie en façade, à l'aménagement de l'aire de stationnement et de l'aire de chargement.
2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :
  - 1<sup>o</sup> les travaux de construction doivent être conformes aux plans déposés, identifiés 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12 et 13, préparés par « Groupe Langevin », datés du 10 septembre 2009 et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 18 septembre 2009, ces plans étant joints comme annexe numéro 274 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 ;
  - 2<sup>o</sup> les travaux d'aménagement doivent être conforme au plan 7, préparé par « Groupe Langevin », daté du 10 septembre 2009 et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 18 septembre 2009, ce plan étant joint comme annexe numéro 275 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 ;
  - 3<sup>o</sup> d'exiger une garantie bancaire de 10 000 \$ conditionnellement à la demande de permis de construction, afin de cautionner la réalisation des travaux d'aménagement.

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Et qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 16 novembre 2009 à 18 h, au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.  
1070963075

---

40.05 – Retiré

40.06

**CA09 26 0319**

**Adoption de la résolution autorisant l'occupation d'un bureau dans le bâtiment situé au 6910, rue Clark (unité 1)**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-8), la résolution suivante :

1. D'autoriser l'occupation d'un bureau en plus de l'habitation dans le bâtiment situé au 6910, rue Clark (unité 1). À ces fins, il est permis de déroger uniquement à l'article 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279), relativement à l'usage.
2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 à la condition suivante :
  - 1° aucune enseigne ne peut être installée sur l'immeuble.

Adoptée à l'unanimité.  
1090963032

---

40.07  
**CA09 26 0320**

**Adoption de la résolution autorisant la construction d'un bâtiment industriel situé au 4600, rue Molson**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-8), la résolution suivante :

1. D'autoriser la construction d'un bâtiment industriel au 4600, rue Molson, en dérogation aux articles 34, 121 et 592 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279) relatif à la densité, à l'usage commerce de gros et au dégagement minimal du périmètre de l'aire de stationnement.
2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :
  - 1° les travaux doivent être conformes aux plans A-1, A-2 et A-3, préparés par Louis Morrissette, architecte, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 21 mai 2009, ainsi que le plan d'aménagement paysagé préparé par Multi paysages, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 175 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2009 ;
  - 2° d'exiger une garantie bancaire de 10 000 \$ conditionnellement à la demande de permis de construction, afin de cautionner le parachèvement de l'ensemble des travaux. Ce montant sera remis lorsque tous les travaux de construction et d'aménagement paysager apparaissant aux plans seront terminés.

Adoptée à l'unanimité.  
1090963014

---

40.08  
**CA09 26 0321**

**Adoption de la résolution autorisant l'agrandissement du bâtiment situé au 6555, rue de Pontoise**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carle Bernier-Genest

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-8), la résolution suivante :

1. D'autoriser l'agrandissement du bâtiment situé au 6555, rue de Pontoise, en dérogation à l'article 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279), relatif à l'usage ainsi qu'à l'article 3 du Règlement 4943, relatif au plan d'ensemble de la Cité des retraités Notre-Dame-du-Foyer.
  
2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 à la condition suivante :
  - 1<sup>o</sup> les travaux de construction doivent être conformes aux plans déposés, identifiés 1, 2, 3, 4 et 5, préparés par André Léonard, architecte, datés des 30 juin 2009 et 1<sup>er</sup> septembre 2009 et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 1<sup>er</sup> septembre 2009, ces plans étant joints comme annexe numéro 259 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009.

Adoptée à l'unanimité.  
1091016002

---

Il est proposé par le maire André Lavallée

appuyé par la conseillère Carole Du Sault

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 40.09 à 40.13 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

---

40.09

**CA09 26 0322**

**Autorisation des usages conditionnels « services personnels et domestiques », « soins personnels » et « bureau » pour le bâtiment situé au 25, rue Bélanger**

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande.

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser les usages conditionnels « services personnels et domestiques », « soins personnels » et « bureau » en vertu du paragraphe 1° de l'article 123.2 du *Règlement d'urbanisme de Rosemont–Petite-Patrie* (01-279), relativement à la procédure des usages conditionnels, au bâtiment situé au 25, rue Bélanger.

Adoptée à l'unanimité.  
1090963041

---

40.10  
**CA09 26 0323**

**Opération cadastrale - Frais pour fins de parcs (21 740 \$) - Emplacement  
situé au nord de la rue Beaubien Est, à l'ouest de la 23e Avenue**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'accepter le versement d'une somme de 21 740 \$, du propriétaire du terrain en cause (emplacement situé au nord de la rue Beaubien Est, à l'ouest de la 23<sup>e</sup> Avenue), conformément à l'article 6 du *Règlement sur les opérations cadastrales* (R.R.V.M., c. 0-1), relativement à des frais pour fins de parcs, représentant 10 % de la valeur réelle du terrain compris dans le plan d'opération cadastrale (dossier 2094814022).

De déposer ce montant au compte spécifié sur l'intervention de la Direction des services administratifs.

Adoptée à l'unanimité.  
1091016013

---

40.11  
**CA09 26 0324**

**Approbation des plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de  
l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - PIIA, articles 671,  
paragraphe 13, et 674.10 - Bâtiment situé aux 3180 à 3188, rue Masson et  
5396, 10e Avenue**

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande.

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction d'un bâtiment de 3 étages avec mezzanine, situé aux 3180 à 3188, rue Masson, et 5396, 10<sup>e</sup> Avenue, en la Ville de Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279), articles 671, paragraphe 13,

et 674.10, les plans identifiés A-01 à A-10, préparés par Giovanni Palumbo architecte, estampillés en date du 27 août 2009 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et accompagnant la demande de permis de construction 30000132395, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 276 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2009.

Adoptée à l'unanimité.  
1090963017

---

40.12  
**CA09 26 0325**

**Approbation des plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - PIIA - Bâtiment situé au 5689, rue De La Roche**

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande.

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction de deux bâtiments de 3 étages et 6 logements, situés aux 5689 et 5697, rue De La Roche, en la Ville de Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), les plans identifiés « 5689-5697, rue De La Roche », « Plan de situation », « Plan d'implantation », « Plan de paysage », « Plan du sous-sol », « Plan du RDC », « Plan du niveau 2 », « Plan du niveau 3 », « Plan des mezzanines », « Détails de jonction : parement de bois », « Évaluation ruelle », « Élévation latérale ouest » et « Élévation latérale est », préparés par Louis-Paul Lemieux, architecte, estampillés en date du 22 septembre 2009 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et accompagnant les demandes de permis de construction 3000144059 et 3000152937, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 277 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2009.

Adoptée à l'unanimité.  
1090963042

---

40.13  
**CA09 26 0326**

**Approbation des plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - PIIA - Bâtiments situés aux 5625-5627 et 5629, rue De La Roche**

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande.

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction de deux bâtiments de 4 étages, dont un de 5 logements et un de 10 logements, situés aux 5625-5627 et 5629, rue De La Roche, en la Ville de Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), les plans identifiés A-101 à A-107, A-201 à A-205 et A-301, préparés par Nicolas Blais, architecte, estampillés en date du 17 septembre 2009 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et accompagnant les demandes de permis de construction 3000142250 et 3000142262, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 278 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2009.

Adoptée à l'unanimité.  
1090963039

---

40.14  
**CA09 26 0327**

**Émission d'ordonnance - Exemption de l'obligation de fournir 6 unités de stationnement pour le bâtiment situé au 3180, rue Masson - Fonds de compensation de 21 000 \$**

CONSIDÉRANT que la compensation monétaire, exigée par le Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984, modifié), a été dûment acquittée ;

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Gilles Grondin

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984, modifié), l'ordonnance numéro 2009-26-194, exemptant le propriétaire du bâtiment situé aux 3180-3188, rue Masson et au 5396, 10<sup>e</sup> Avenue, de l'obligation de fournir 6 unités de stationnement, laquelle ordonnance est jointe comme annexe numéro 279 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2009.

Adoptée à l'unanimité.  
1090963016

---

40.15  
**CA09 26 0328**

**Émission d'ordonnance - Limitation de la vitesse à 30 km/h aux abords du terrain de jeux du parc Jean-Duceppe**

Il est proposé par Gilles Grondin

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

De limiter la vitesse à 30 km/h sur l'avenue du Mont-Royal Est, entre les rues Augustin-Frigon et André-Laurendeau et sur la rue André-Laurendeau, depuis 130 mètres au sud de l'avenue du Mont-Royal Est jusqu'à cette avenue.



D'édicter à cette fin l'ordonnance suivante jointe comme annexe numéro 280 aux procès verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- Ordonnance 2009-26-195 en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

De déléguer à la Direction de l'arrondissement l'autorité de soumettre l'ordonnance au Ministère des Transports du Québec pour son approbation.

Adoptée à l'unanimité.  
1090759003

---

40.16  
**CA09 26 0329**

**Approbation d'un projet d'acte de servitude de conservation du boisé situé entre le village olympique et le golf municipal et de servitude de non construction sur le parvis du village olympique - Projet Cité Nature**

Il est proposé par Carle Bernier-Genest

appuyé par André Lavallée

Et résolu :

D'approuver un projet d'acte par lequel « El-Ad Group (Canada) Inc. » consent à céder à la Ville de Montréal, à titre gratuit, une servitude réelle, personnelle et perpétuelle de conservation pour le maintien, la protection et l'entretien du boisé central, ainsi qu'une servitude réelle, personnelle et perpétuelle de non construction du parvis des pyramides du Village olympique, jusqu'aux rues Viau et Sherbrooke et le boulevard de l'Assomption, la préservation de l'espace vert du parvis des pyramides du Village, le tout tel que plus amplement décrit au projet d'acte soumis, lequel acte est joint comme annexe numéro 281 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009.

Adoptée à l'unanimité.  
1080963002

---

40.17  
**CA09 26 0330**

**Émission d'ordonnance - Détermination des limites de vitesse sur les rues et chemins publics de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'édicter une ordonnance déterminant les limites de vitesse dans les rues de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, tel que mentionné au plan annexé à cette décision, lequel plan est joint comme annexe numéro 282 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009.

D'édicter à cette fin l'ordonnance suivante jointe comme annexe numéro 283 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- Ordonnance 2009-26-196 en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

De déléguer à la Direction de l'arrondissement l'autorité de soumettre ladite ordonnance accompagnée du plan de signalisation et du plan d'information au ministre des Transports du Québec pour son approbation.

Adoptée à l'unanimité.  
1092913043

---

51.01  
**CA09 26 0331**

**Approbation de la nomination de monsieur Luc Bouffard comme membre du comité consultatif en développement culturel (CCC) dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie**

Il est proposé par Gilles Grondin  
appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'approuver la nomination de monsieur Luc Bouffard comme membre du comité consultatif en développement culturel (CCC) dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.  
1090767003

---

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 20 h 40.

---

François W. Croteau  
Maire d'arrondissement

---

Pierre Rochon  
Secrétaire d'arrondissement